



21170

Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 20 mai 2021

L'an deux vingt et un, le vingt mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 14

Date de la convocation :

12/05/2021

Date d'affichage :

12/05/2021

**Présents** : Mesdames Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Laurie AUSSÉNAC, Stéphanie IMBERT, Laetitia MARTZLOFF, Jocelyne NICOLAS et Valérie HUMBLOT. Messieurs Alain IMBERT, Ali ERTUGRUL, Suayib CAKIR, Jean MATHELIN et Roger GANEE.

**Procuration** : M. Jérémy POILLOT donne procuration à M. Ali ERTUGRUL, M. Rachid BOULAHYA donne procuration à M. Roger GANEE

**Absent(s)-excusé(s)** : M. MOSSON Arnaud

**Absent(s)-non excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Aurélie LABELLE

**Président de séance** : Valérie HOSTALIER

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2021\_032 – Convention tripartite pour le policier municipal**

Mme le Maire rappelle que les communes de Saint-Jean-de-Losne, Echenon et Saint-Usage ont décidé de mettre en commun un service de police municipale pour répondre aux besoins croissants de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique sur les trois communes.

Pour mutualiser le service, il est nécessaire de signer une convention tripartite qui reprendra les modalités et les conditions d'emploi et d'exercice de la police municipale. Aucun changement n'est intervenu sur la répartition des heures entre les trois communes.

Mme le Maire rappelle que la signature de cette convention intervient suite à l'arrivée du policier municipal au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La convention est conclue pour 1 année renouvelable deux fois une année.

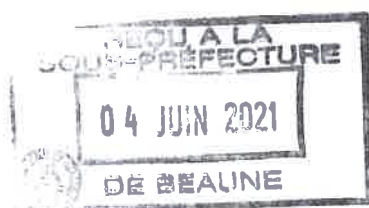
Le Conseil municipal,

Après avoir pris lecture de la convention et en avoir délibéré,

ADOpte la convention tripartite en ses termes,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention pour la mise en commun des agents d'un service de police municipale.

VOTE : à l'unanimité.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Valérie HOSTALIER

